

Décision

Générale

colonial

Décision n° 6 décision n. 6 du 4 Janvier 1943

n° 6

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 janvier 1943

Numéro JO

n° 2 du 15/01/1943

Date du numéro

15 janvier 1943

TEXTE INTÉGRAL

Le nommé AHMED NOHO est engagé en qualité d'interprète auxiliaire au salaire journalier de vingt francs et affecté au cercle de Tadjoura. Il aura droit à une indemnité de route de cinq francs par jour quand il effectuera des déplacements supérieurs à 24 heures.